

56° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

29 au 31 mai 2024

Congrès de Ronce-les-Bains (17)

Atelier Commissions

Les commissions sont un appui essentiel pour le fonctionnement et la gestion des affaires fédérales.

**Affaires Immobilières
et Unités d'Accueil**

**Domaine de la Chesnaye
et son musée des Ponts
et Chaussées**

Sport

Action sociale

**Politique
régionale**

Culture

Communication



FNASCE

couleur passion

Fonctionnement d'une commission permanente



- **étudier des dossiers, soit de son initiative, soit à la demande du Comité directeur fédéral**
- **faire des propositions au Comité directeur fédéral : leur analyse doit lui permettre de prendre des décisions**

Rôle et obligations d'un membre d'une commission permanente

- **assister aux réunions avec assiduité** (s'assurer d'obtenir les ordres de mission nécessaires à ses déplacements)
- **participer collectivement à la mise en place d'activités**
- **prendre activement en charge seul des dossiers**
- **soumettre des propositions au comité directeur fédéral**
- **s'engager dans la mission confiée pour l'intérêt du mouvement associatif**
- **être « discret »**



Qui peut candidater ?



- Adhérent pas obligatoirement membre du Comité directeur de son ASCE
 - Membre du Comité directeur de son ASCE ou de son URASCE (Président, trésorier, secrétaire, Vice-Président)
 - Membre du Comité directeur FNASCE
- => Participation d'un membre à 2 commissions MAXI
- => **Commission limitée à 10 membres dont 50% maxi du Comité directeur fédéral**
- => engagement pour 1 an

Tenue des commissions



- en présentiel au siège de la FNASCE à la Défense (92)
- en délocaliser, en province, dans l'ASCE d'un membre
- en visio

=> 3 ou 4 réunions par an

Frais de déplacements



- prise en charge financière par le service ou l'ASCE ou la FNASCE (barème du taux de remboursement administratif)

Décision n°2024-17 du 7 mai 2024

Le comité directeur fédéral ne limite plus la prise en charge financière à deux membres par ASCE pour les commissions permanentes à partir de 2024.

Allez, je me lance dans une commission ! j'encourage aussi les membres ASCE



- remplir la fiche de candidature à une commission permanente pour 2024-2025

=> envoi après le Congrès de Ronce les Bains

=> réception au plus tard le 9 juillet 2024



Chaque candidature fera l'objet d'une validation par le Comité directeur fédéral => Décision le 11 juillet 2024

56° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

29 au 31 mai 2024

Congrès de Ronce-les-Bains (17)

Atelier Commissions

Merci.